

Conseil municipal du 24/05/2024 - Liste des délibérations

Délibération N°37/2024

Objet : Ligne de Trésorerie

Délibération N°38/2024

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

Délibération N°39/2024

Objet : Subvention institut de Tramayes

Délibération N°40/2024

Objet : Achat aspirateur

Délibération N°41/2024

Objet : DM N°1 – Budget général

Délibération N°42/2024

Objet : Détail ligne de trésorerie

Le registre des délibérations est consultable en mairie

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Macon

Canton de La Chapelle de Guinchay

Commune de TRAMAYES

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Afférents au conseil : 9

Procurations : 5

Date de convocation : 20/05/2024

Date d'affichage 31/05/2024

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le 31/05/2024

ID : 071-217105451-20240524-DELIB372024-DE



DELIBERATION N°37/2024

Le vendredi vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Amélie AUCAGNE, Cécile CHUZEVILLE, Annie ACCARY, Ingrid MONNIER, Gauvain MAUCHE, Jean-Denis THEVENET, Jean-Marie BERTHOUD, Guy PARDON, Michel MAYA

Étaient absents :

Étaient excusés : Evelyne DESPERRIER, Roselyne PARDON, Maurice DESROCHES, Damien THOMASSON, Marie-Hélène GRANGE

Procurations : Evelyne DESPERRIERS à Jean-Marie BERTHOUD, Roselyne PARDON à Amélie AUCAGNE, Maurice DEROCHEs à Michel MAYA, Damien THOMASSON à Cécile CHUZEVILLE, Marie-Hélène GRANGE à GAUVAIN MAUCHE

Secrétaire de séance : Cécile CHUZEVILLE

OBJET : Mise en œuvre d'une ligne de trésorerie

Le Maire expose le besoin de liquidités engendré par le projet de transformation de l'ancienne école de Vannas en locaux d'enseignement supérieur.

En effet face aux travaux déjà avancés et l'arrivée des premières factures, ainsi qu'au délai de versement des subventions et du FCTVA, il y a lieu de mettre en place une ligne de trésorerie, opération non-budgétaire.

Suite à consultation, 2 offres ont été remises :

Crédit Agricole : plafond 150 000 € - taux variable avec un taux indicatif de 4.72%

Banque Postale : plafond 210 000 € - taux de 4.88 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de la Banque Postale d'un montant de 210 000 € à un taux de 4.88%.
- **AUTORISE** M. le maire ou le 1^{er} adjoint à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Macon

Canton de La Chapelle de Guinchay

Commune de TRAMAYES

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Afférents au conseil : 9

Procurations : 5

Date de convocation : 20/05/2024

Date d'affichage 31/05/2024

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le 31/05/2024

ID : 071-217105451-20240524-DELIB382024-DE



DELIBERATION N°38/2024

Le vendredi vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Amélie AUCAGNE, Cécile CHUZEVILLE, Annie ACCARY, Ingrid MONNIER, Gauvain MAUCHE, Jean-Denis THEVENET, Jean-Marie BERTHOUD, Guy PARDON, Michel MAYA

Étaient absents :

Étaient excusés : Evelyne DESPERRIER, Roselyne PARDON, Maurice DESROCHES, Damien THOMASSON, Marie-Hélène GRANGE

Procurations : Evelyne DESPERRIERS à Jean-Marie BERTHOUD, Roselyne PARDON à Amélie AUCAGNE, Maurice DEROCHES à Michel MAYA, Damien THOMASSON à Cécile CHUZEVILLE, Marie-Hélène GRANGE à GAUVAIN MAUCHE

Secrétaire de séance : Cécile CHUZEVILLE

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles L.2313-1, R.2313-3 et R.2313-8 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il est également indispensable de mettre à jour régulièrement ce tableau des effectifs en fonction des modifications de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire des postes intervenues depuis la dernière mise à jour. Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou établissement.

Dans le cadre de l'opération de recrutement d'une nouvelle cantinière, il est proposé de réduire la durée de temps de travail d'un poste d'adjoint technique titulaire de 27 heures hebdomadaires à 25 heures hebdomadaires et de supprimer un emploi de d'adjoint technique contractuel de 17 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité ces modifications apportée au tableau des effectifs, et actualise ce dernier tel qu'il figure ci-après.

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le 31/05/2024

ID : 071-217105451-20240524-DELIB382024-DE

S'LO

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 24/05/2024					
GRADES OU EMPLOIS	Effectifs	Temps de travail en h/scm	Temps de travail	Qualité	OBSERVATIONS
FILIÈRE TECHNIQUE					
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	1	35	TC	TITULAIRE	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	2	35	TC	TITULAIRE	
ADJOINT TECHNIQUE	1	28	TNC	TITULAIRE	Depuis le 05/05/20
ADJOINT TECHNIQUE	1	35	TC	TITULAIRE	Modification temps de travail 05-06-23
ADJOINT TECHNIQUE	1	25	TNC	TITULAIRE	Modification tps de travail au 24/05/2024
FILIÈRE ADMINISTRATIVE					
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	28	TC	TITULAIRE	Crée au 17/03/2023
ADJOINT ADMINISTRATIF	1	18	TNC	TITULAIRE	Crée au 01/01/20
FILIÈRE CULTURELLE					
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	35	TC	TITULAIRE	
FILIÈRE ANIMATION					
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ere CLASSE	1	35	TC	TITULAIRE	
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE					
AGENT SPÉCIALISE PRINCIPAL 1E CLASSE (ATSEM)	1	30	TNC	TITULAIRE	Modification du tps de travail au 01/11/20
TOTAL	11				

Il est précisé que tous les postes de la collectivité peuvent être pourvu par un agent contractuel, dans les limites des lois et règlements en vigueur.

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA



République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Macon

Canton de La Chapelle de Guinchay

Commune de TRAMAYES

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Afférents au conseil : 9

Procurations : 5

Date de convocation : 20/05/2024

Date d'affichage 31/05/2024

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le 31/05/2024

ID : 071-217105451-20240524-DEILB392024-DE



DELIBERATION N°39/2024

Le vendredi vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Amélie AUCAGNE, Cécile CHUZEVILLE, Annie ACCARY, Ingrid MONNIER, Gauvain MAUCHE, Jean-Denis THEVENET, Jean-Marie BERTHOUD, Guy PARDON, Michel MAYA

Étaient absents :

Étaient excusés : Evelyne DESPERRIER, Roselyne PARDON, Maurice DESROCHES, Damien THOMASSON, Marie-Hélène GRANGE

Procurations : Evelyne DESPERRIERS à Jean-Marie BERTHOUD, Roselyne PARDON à Amélie AUCAGNE, Maurice DEROCHES à Michel MAYA, Damien THOMASSON à Cécile CHUZEVILLE, Marie-Hélène GRANGE à GAUVAIN MAUCHE

Secrétaire de séance : Cécile CHUZEVILLE

OBJET : Vote d'une subvention au bénéfice de l'Institut de Tramayes

Le maire fait part au conseil d'une demande de subvention émanant de l'Institut de Tramayes.

L'Institut souhaite intégrer le programme Public Factory de Sciences-Po Lyon, permettant d'envisager un partenariat avec cette école.

Dans le cadre de ce programme, des élèves de Sciences-Po seraient formés à l'Institut, participant ainsi au développement de cette école supérieure tramayonne.

L'intégration à ce programme implique des coûts directs et indirects à hauteur de 15 à 20 k€.

L'Institut aurait souhaité bénéficier de la part de la commune, d'un montant de 500 € pour ce projet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder ladite subvention.
- **AUTORISE** M. le maire ou le 1^{er} adjoint à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Macon

Canton de La Chapelle de Guinchay

Commune de TRAMAYES

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Afférents au conseil : 9

Procurations : 5

Date de convocation : 20/05/2024

Date d'affichage 31/05/2024

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le 31/05/2024

ID : 071-217105451-20240524-DELIB402024-DE



DELIBERATION N°40/2024

Le vendredi vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Amélie AUCAGNE, Cécile CHUZEVILLE, Annie ACCARY, Ingrid MONNIER, Gauvain MAUCHE, Jean-Denis THEVENET, Jean-Marie BERTHOUD, Guy PARDON, Michel MAYA

Étaient absents :

Étaient excusés : Evelyne DESPERRIER, Roselyne PARDON, Maurice DESROCHES, Damien THOMASSON, Marie-Hélène GRANGE

Procurations : Evelyne DESPERRIERS à Jean-Marie BERTHOUD, Roselyne PARDON à Amélie AUCAGNE, Maurice DEROCHEs à Michel MAYA, Damien THOMASSON à Cécile CHUZEVILLE, Marie-Hélène GRANGE à GAUVAIN MAUCHE

Secrétaire de séance : Cécile CHUZEVILLE

OBJET : Achat d'un aspirateur-laveur d'occasion

Le Maire expose l'opportunité d'une acquérir d'occasion un aspirateur-laveur KOBOLD VORWEK de 2024 avec ses accessoires et consommables au prix de 1649 €.

Il précise que la collectivité possède déjà des appareils identiques dans son parc matériel.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder à l'acquisition de cet aspirateur-laveur.
- **AUTORISE** M. le maire ou le 1^{er} adjoint à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Macon

Canton de La Chapelle de Guinchay

Commune de TRAMAYES

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Afférents au conseil : 9

Procurations : 5

Date de convocation : 20/05/2024

Date d'affichage 31/05/2024

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le 04/06/2024

ID : 071-217105451-20240524-DELIB412024-DE



DELIBERATION N°41/2024

Le vendredi vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Amélie AUCAGNE, Cécile CHUZEVILLE, Annie ACCARY, Ingrid MONNIER, Gouvain MAUCHE, Jean-Denis THEVENET, Jean-Marie BERTHOUD, Guy PARDON, Michel MAYA

Étaient absents :

Étaient excusés : Evelyne DESPERRIER, Roselyne PARDON, Maurice DESROCHES, Damien THOMASSON, Marie-Hélène GRANGE

Procurations : Evelyne DESPERRIERS à Jean-Marie BERTHOUD, Roselyne PARDON à Amélie AUCAGNE, Maurice DEROCHES à Michel MAYA, Damien THOMASSON à Cécile CHUZEVILLE, Marie-Hélène GRANGE à GAUVAIN MAUCHE

Secrétaire de séance : Cécile CHUZEVILLE

OBJET : Décision budgétaire modificative N°1 – Budget général

Le Maire propose la modification budgétaire suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2041512 (204) : Bâtiments et installations	9 727,20		
2131 (21) : Bâtiments publics	-9 727,20		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Le conseil approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA



République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Macon

Canton de La Chapelle de Guinchay

Commune de TRAMAYES

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Afférents au conseil : 9

Procurations : 5

Date de convocation : 20/05/2024

Date d'affichage 31/05/2024

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le 04/06/2024

ID : 071-217105451-20240524-DELIB422024-DE

S²LO

DELIBERATION N°42/2024

Le vendredi vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Amélie AUCAGNE, Cécile CHUZEVILLE, Annie ACCARY, Ingrid MONNIER, Gouvain MAUCHE, Jean-Denis THEVENET, Jean-Marie BERTHOUD, Guy PARDON, Michel MAYA

Étaient absents :

Étaient excusés : Evelyne DESPERRIER, Roselyne PARDON, Maurice DESROCHES, Damien THOMASSON, Marie-Hélène GRANGE

Procurations : Evelyne DESPERRIERS à Jean-Marie BERTHOUD, Roselyne PARDON à Amélie AUCAGNE, Maurice DEROCHES à Michel MAYA, Damien THOMASSON à Cécile CHUZEVILLE, Marie-Hélène GRANGE à GAUVAIN MAUCHE

Secrétaire de séance : Cécile CHUZEVILLE

OBJET : Ligne de trésorerie 2024 – Détails

Monsieur le maire précise les conditions de la banque postale pour la ligne de trésorerie :

Objet : financement d'investissement, besoin de trésorerie

Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par Tirages
Montant maximum	210 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	4.880% l'an*
Base de calcul	30/360
Modalités de remboursement	Paielement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 31 Juillet 2024
Garantie	Néant
Commission d'engagement	420.00 EUR, soit 0.200% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.210% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale. Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne.
Modalités de contractualisation	Montant minimum 10.000 euros pour les tirages Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en ligne ».

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le 04/06/2024

ID : 071-217105451-20240524-DELIB422024-DE

S²LO

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de souscrire à l'offre de ligne de trésorerie pour un montant de 210 000 € aux conditions précitées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer tous documents afférents à la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le maire, à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et au remboursement des sommes dues dans les conditions prévues au contrat.

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.
Le Maire, Michel MAYA

